



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CABINET  
COURRIER RÉSERVE**

60762 30 NOV. 2020

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France**

DOCUMENT REMIS POUR  
ATTR. INF. BRE

UDDRAC

DICA

TB/vu

Affaire suivie par : Laura Trioli  
Service : Conservation régionale des  
monuments historiques  
Bureau de la protection  
Tél : 01.56.06.50.57  
Courriel : laura.trioli@culture.gouv.fr  
Réf : LT/AMP/2020/n°397

date de réception

16 DEC. 2020

366 UDAP 78  
MB/JL

Préfecture des Yvelines

30 NOV. 2020

Secrétariat Préfet

Le conservateur régional des monuments historiques  
d'Île-de-France

BLAB ①  
SL ②

12/12  
20

à

Monsieur Jean-Jacques Brot  
Préfet des Yvelines  
1, avenue de l'Europe  
78000 VERSAILLES

Paris, le

19 NOV. 2020

**Objet : inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Saint-Vincent-de-Paul à Villepreux.**

À la suite de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, je vous informe que le préfet de la région d'Île-de-France a :

**- par arrêté du 3 novembre 2020 -**

inscrit au titre des monuments historiques l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Saint-Vincent-de-Paul, à Villepreux (78450).

Vous voudrez bien trouver ci-joint une copie de l'arrêté ainsi que le plan annexé.

Antoine-Marie Préaut

CABINET  
COURRIER RÉSERVÉ

3 0 NOV. 2020

DOCUMENT REMIS POUR  
ATTR.

Préfecture des Yvelines

3 0 NOV. 2020

Secrétariat Préfet

3 0 NOV. 2020



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N° 2020- 11\_03\_046**

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située à Villepreux (Yvelines), place Saint-Vincent-de-Paul ;

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 30 juin 2020 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Vincent-de-Paul de Villepreux présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, tant par la qualité artistique de sa façade en sgraffite, représentant des épisodes de la vie de Saint-Vincent-de-Paul et des passages du livre de l'Apocalypse, de ses toiles marouflées sur les deux murs latéraux de la nef mettant en scène des épisodes du livre de l'Apocalypse, de sa toiture de type shed abritant six verrières illustrant la Genèse, que comme symbole du travail en symbiose de l'urbaniste Jacques Riboud, de l'architecte Roland Prédiérie et de l'artiste Robert Lesbounit dans la ville nouvelle de la Haie-Bergerie ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1er-** Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Vincent-de-Paul, situé à Villepreux (78450), place Saint-Vincent-de-Paul, sur la parcelle n°320, d'une contenance de 1 441 mètres carrés, figurant au cadastre section AE ainsi que sa façade et son emmarchement sur la parcelle 321, d'une contenance de 172 mètres carrés, figurant au cadastre section AE.

**ARTICLE 2-** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3-** Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

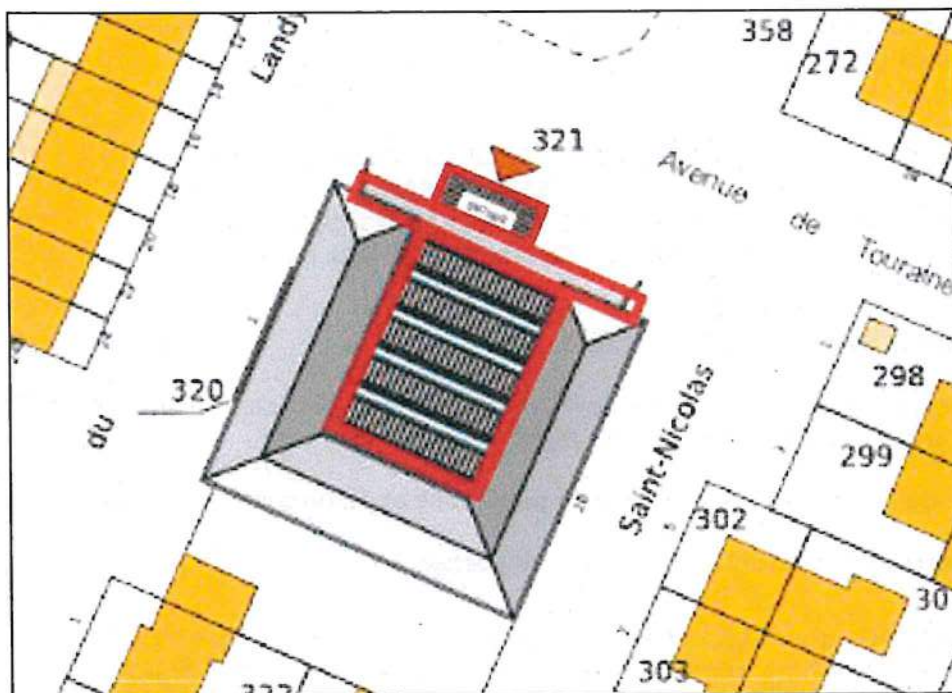
**- 3 NOV. 2020**

Fait à PARIS, le  
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

ARRÊTÉ N° 2020-11-03-046

portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située à Villepreux (Yvelines), place Saint-Vincent-de-Paul ;



Périmètre de protection au titre des monuments historiques

- 3 NOV. 2020

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME